

En bref - Apprentissage jusqu'à 30 ans : l'Occitanie et l'Ile-de-France se lancent dans l'expérimentation

22/03/2017 | M.T.



EMPLOI - FORMATION

L'Occitanie et l'Ile-de-France rejoignent la liste des sept régions qui, depuis le début de l'année, expérimentent le report de la limite d'âge de l'apprentissage de 25 à 30 ans. C'est ce que prévoit un décret paru au Journal officiel, le 22 mars. Cette expérimentation est prévue à l'article 77 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Un précédent [décret du 30 décembre 2016](#) avait déjà permis cette expérimentation à partir du 1er janvier 2017 dans les régions Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

Référence : [décret n° 2017-355 du 20 mars 2017](#) complétant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer à l'expérimentation prévue à l'article 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, JO du 22 mars 2017.